

Au-delà de la déontologie. Anonymat et confidentialité dans le travail ethnographique

Aude Beliard, Jean-Sébastien Eideliman

► **To cite this version:**

Aude Beliard, Jean-Sébastien Eideliman. Au-delà de la déontologie. Anonymat et confidentialité dans le travail ethnographique. La Découverte. Politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques, pp.123-141, 2008, Bibliothèque de l'IRIS, 9782707156563. hal-01241977

HAL Id: hal-01241977

<https://hal.univ-lille3.fr/hal-01241977>

Submitted on 11 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

6 : AU-DELÀ DE LA DÉONTOLOGIE.

Anonymat et confidentialité dans le travail ethnographique

Aude Béliard, Jean-Sébastien Eideliman

in Alban Bensa *et al.*, *Les politiques de l'enquête*

La Découverte | « Recherches »

2008 | pages 123 à 141

ISBN 9782707156563

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/politiques-de-l-enquete--9782707156563-page-123.htm>

!Pour citer cet article :

Aude Béliard, Jean-Sébastien Eideliman, « 6 : Au-delà de la déontologie. Anonymat et confidentialité dans le travail ethnographique », *in* Alban Bensa *et al.*, *Les politiques de l'enquête*, La Découverte « Recherches », 2008 (), p. 123-141.

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Au-delà de la déontologie.
Anonymat et confidentialité
dans le travail ethnographique

Aude Béliard et Jean-Sébastien Eideliman

Pour décrire la prise en charge quotidienne de personnes dépendantes¹ en entrant dans le détail d'organisations domestiques et de prises de décision, nous avons souvent été amenés à rencontrer, dans une même famille, des personnes disposant de niveaux d'informations différents et parfois opposés par des conflits. Cela a été le cas autour de Tristan, un jeune garçon atteint de trisomie 21. Il habite au moment de l'enquête à Paris avec ses parents, de milieu aisé, et ses quatre frères et sœurs. Deux cousines maternelles de Tristan, qui ont été très investies auprès de lui, sont depuis quelques années en froid avec la mère de Tristan, car elles estiment que cette dernière leur impose trop son fils. De son côté, la mère de Tristan juge au contraire que tout le monde « se défile » et que personne ne l'aide vraiment pour s'occuper du jeune garçon. Lors des entretiens, les nièces formulent des critiques et des reproches à l'encontre de leur tante, tout en s'inquiétant immédiatement de la confidentialité de leurs propos. Car il est évident ici que les assurances classiques de l'enquêteur, en termes d'anonymat, ne règlent rien si les enquêtés ou leurs proches en viennent à lire ce qu'on écrit sur eux. Même si les noms des enquêtés sont changés lors de l'exposé des résultats, la tante – si elle reconnaît sa famille, ce qui a toutes les chances d'arriver, dès qu'elle se sera elle-même reconnue – comprendra que ce sont ses nièces qui parlent d'elle. Le respect de la dimension privée de la personne des enquêtés recouvre dans ce cas deux questions bien

1. Il s'agit d'enfants handicapés mentaux dans le travail de Jean-Sébastien Eideliman, qui a contacté des familles par l'intermédiaire d'une école privée et d'une association. Aude Béliard a rencontré des familles de personnes âgées atteintes de troubles cognitifs, par le biais de deux services hospitaliers et d'une maison de retraite. Nous avons approfondi chaque cas en multipliant les entretiens et les observations autour d'une même personne dépendante.

distinctes. D'une part, il se pourrait que des lecteurs extérieurs à l'enquête soient en mesure de reconnaître des personnes y ayant participé. D'autre part, ces dernières peuvent se reconnaître les unes les autres. Davantage que l'anonymat, c'est donc l'exigence de confidentialité qui est ici mise en cause, c'est-à-dire la garantie donnée aux personnes rencontrées que leurs propos ne seront pas répétés. Contrairement à ce que laissent entendre nombre de codes et de manuels d'éthique des sciences sociales, confidentialité et anonymat sont ainsi les deux faces d'un même problème, celui de garantir aux enquêtés une dissociation entre leurs paroles – parfois aussi leurs actes – et leur identité, soit par rapport à ceux qui les connaissent, autres enquêtés ou proches (confidentialité), soit par rapport à la masse anonyme des lecteurs potentiels (anonymat).

Cette intrication des enjeux d'anonymat et de confidentialité concerne tous les chercheurs qui travaillent en milieu d'interconnaissance. Elle se pose avec une vigueur particulière depuis deux ou trois décennies, sous l'effet de l'évolution des conditions du travail ethnographique [Hopkins, 1993] : le développement des recherches « chez soi », réduisant la distance, à la fois géographique et sociale, entre le chercheur et ses enquêtés et rendant de plus en plus malaisé le maintien d'une séparation entre milieu d'enquête et milieu de diffusion des résultats ; les injonctions croissantes à rendre des comptes aux enquêtés, voire à les associer aux recherches ; de façon générale, la montée des préoccupations éthiques en anthropologie, mettant l'accent sur le respect de la personne tout en instituant le « retour », c'est-à-dire l'exposé des résultats de la recherche aux enquêtés, comme une exigence déontologique première [ASA, 2003 ; *Journal des anthropologues*, 1993]. Si ces questions font l'objet d'une préoccupation croissante, elles sont cependant rarement abordées de front, restant l'objet d'un embarras implicite.

Dans certains pays, les questions déontologiques ont été collectivement prises en considération par les chercheurs, les universités et les organismes financeurs, à travers la rédaction de codes éthiques sur lesquels s'appuient des instances de contrôle (telles que les Comités d'éthique de la recherche au Canada et les Institutional review boards aux États-Unis [*American Ethnologist*, 2006]). La lecture de ces recommandations éthiques laisse cependant assez démunie face aux problèmes spécifiques posés par l'ethnographie. La confidentialité y apparaît comme un principe général et obligatoire, défini de façon large comme la protection des renseignements privés obtenus lors de la recherche. Mais les modalités de sa mise en œuvre sont peu abordées, l'anonymat dans la publication n'étant pas préconisé de façon

systématique, mais présenté comme la façon la plus sûre de préserver la confidentialité.

En France, on peut se référer aux recommandations générales de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) selon laquelle « le principe d'anonymisation des données est à la base de la conciliation entre les exigences de la vie privée et celles de la recherche » [CNIL, 1984, p. 127]. On ne trouve cependant, quel que soit le domaine de recherche considéré, aucune définition générale, ni légale, de ce qu'est l'anonymisation [Lamberterie et Lucas, 2001]. Si cette absence de consignes comporte pour les chercheurs des avantages en termes de liberté, elle stimule peu leur réflexion sur ces questions.

Nous nous proposons ici d'aborder de front les questions d'anonymat et de confidentialité telles qu'elles se posent dans le contexte actuel de la recherche ethnographique et de proposer des solutions concrètes, c'est-à-dire des techniques d'anonymisation. Il serait certes aberrant de chercher à appliquer une solution unique. Cependant, cette impossibilité de standardisation ne nous semble pas condamner chacun à se débrouiller seul, mais plutôt inciter à déclinier les enjeux d'anonymat et de confidentialité dans leur diversité, afin de proposer des solutions adaptées selon les contextes. Nous entendons également montrer que ces enjeux dépassent de loin la seule exigence de déontologie, à laquelle ils sont trop souvent cantonnés, lorsqu'ils sont présentés uniquement comme des contraintes supplémentaires qui pèsent sur le travail scientifique. Les aspects déontologiques sont en effet inextricablement liés en la matière à des aspects d'efficacité et de modèles de scientificité, comme nous le verrons dans un premier temps. Ayant ainsi situé nos travaux dans un courant ethnographique qui soulève ces questions de façon particulièrement épineuse, nous explorerons leur signification sociale et leur sens dans la relation d'enquête, avant de revenir plus particulièrement sur les questions de confidentialité, telles qu'elles se présentent dans nos propres travaux.

DES CHOIX SCIENTIFIQUES AUX ENJEUX D'ANONYMAT ET DE CONFIDENTIALITÉ

Pourquoi, dans le cadre de nos enquêtes respectives, sommes-nous plus ou moins sensibles aux problèmes d'anonymisation ? Si les spécificités de chaque « terrain » modèlent en partie la façon dont se présentent les enjeux d'anonymat et de confidentialité, répondre à cette question invite surtout le chercheur à s'interroger sur ses choix de méthode et ses partis pris en matière d'ethnographie. Nous proposons

ici de revenir sur des débats et des choix scientifiques qui induisent des postures contrastées, et plus ou moins problématiques, en termes d'anonymisation. Nous partirons de débats dans le champ de la sociologie française, prise entre le modèle scientifique des statistiques et le recours à l'ethnographie, avant d'entrer dans les différences entre des conceptions concurrentes de l'ethnographie.

La place accordée au cas individuel

Le travail statistique induit peu de problèmes d'anonymisation : la donnée individuelle y est « le support techniquement nécessaire de l'information de base » mais le traitement quantitatif fait disparaître les individus, l'exposition des résultats ne porte plus trace des cas particuliers, les personnes deviennent « en quelque sorte transparentes » [Padieu, 1991]. Cela se traduit par une relation d'enquête particulière, qui a pu être elle-même qualifiée d'« anonyme » [Weber, 1997]. La pratique de l'enquête statistique anticipe et reflète la place qui sera faite à l'individu dans le traitement des données : l'enquêteur ne s'investit pas affectivement et ne s'intéresse pas aux informations personnelles, ce qui donne corps et crédibilité à la garantie d'anonymat et de confidentialité. L'élaboration déontologique du travail statistique s'est faite relativement tôt, a donné lieu à une formalisation à travers des codes professionnels et s'est même inscrite dans la loi². Le « secret statistique » constitue en France la référence la plus stabilisée en matière d'anonymat et possède une certaine force normative, y compris hors des limites de la profession.

Le paysage de la sociologie française actuelle est en partie tributaire de ce modèle, mais les divers positionnements induisent des enjeux très différents en termes d'anonymisation. Si l'on suit Stéphane Beaud [1996] dans sa description des méthodes dites qualitatives, telles qu'elles se sont développées dans l'ombre tutélaire des critères de scientificité statistique, il s'agit d'accumuler un grand nombre d'entretiens, menés dans des lieux différents, avec des personnes choisies au hasard, qui n'entretiennent pas de lien entre elles. Lors de l'analyse, on travaille uniquement sur le texte des entretiens, sans intégrer forcément d'éléments de contexte, de sorte que les individus sont peu identifiables. Une mesure d'anonymisation minimale telle qu'un changement de nom est alors suffisant. Il n'y a pas d'enjeu à choisir des noms fictifs reflétant les appartenances sociales, dans la mesure où celles-ci entrent peu en ligne de compte dans l'analyse. Il est possible d'écarter toute ambiguïté en choisissant des noms ostensiblement fictifs ; par

2. En France, dès la loi statistique de 1951.

exemple, pour un livre qui se nourrit de plusieurs séries d'entretiens, l'anonymisation peut permettre de clarifier la structure du matériau : les enquêtés d'une série sont anonymisés par des noms d'oiseaux ; ceux d'une autre série par des noms d'îles bretonnes, ou encore de peintres célèbres [Caradec, 2004].

Ceux qui se réclament de l'ethnographie postulent au contraire qu'il est heuristique d'entrer dans la logique de quelques cas individuels, en les explorant sur la longue durée, par des observations et/ou des entretiens approfondis, avant de prétendre généraliser [Ragin et Becker, 1992]. L'exigence d'anonymat est alors plus difficile à tenir : dès lors qu'on veut restituer un cas individuel dans toute sa logique, on risque de le rendre reconnaissable par des lecteurs extérieurs. De plus, cela nécessite de réfléchir à des modalités d'anonymisation particulières : plutôt que des initiales, le chercheur préférera par exemple recourir à des pseudonymes pour contribuer à présenter les enquêtés comme des personnes singulières dotées d'une cohérence et d'une épaisseur sociale plutôt que comme des individus interchangeables.

Encore y a-t-il de nombreuses façons de définir la méthode ethnographique qui, accordant plus ou moins d'importance à la cohérence des cas individuels, posent de façon plus ou moins aiguë ce problème d'anonymat. D'après Nicolas Dodier et Isabelle Baszanger [1997], on peut distinguer trois grandes façons de faire de l'ethnographie : l'ethnographie intégrative, qui se réfère aux travaux de Malinowski, consiste à déduire des propos et pratiques d'un informateur les caractéristiques d'une culture ou d'un groupe social donné ; l'ethnographie narrative insiste sur la singularité subjective de la rencontre entre un chercheur et ses enquêtés ; enfin, l'ethnographie combinatoire, qui recueille les faveurs de ces deux auteurs, s'attache à décrire finement les différentes modalités de l'action des personnes étudiées, en présupposant qu'elles sont davantage déterminées par la situation que par les caractéristiques des individus. Répondant en partie à ces distinctions, Florence Weber [2001] propose un quatrième type d'ethnographie, conçu comme un prolongement du premier, qu'elle nomme « ethnographie multi-intégrative ». Elle postule qu'on ne peut comprendre le comportement d'un individu dans une situation donnée qu'en ouvrant l'analyse sur les différentes sphères sociales auxquelles il appartient. Alors que les travaux d'ethnographie combinatoire font la part belle à l'observation, l'ethnographie multi-intégrative encourage à les compléter d'entretiens explorant les différentes appartenances sociales de l'individu. La cohérence d'ensemble de la position et de la trajectoire sociale de chaque personne enquêtée est maintenue lors de l'exposition des résultats puisqu'elle est justement ce que l'ethnographie cherche à

mettre au jour. Les risques de reconnaissance d'une personne enquêtée sont alors particulièrement forts.

Ils sont encore accentués par la prise en compte dans l'analyse de la situation d'enquête. L'accumulation d'informations (circonstances de la rencontre, négociation de l'entretien, description du lieu où il se déroule) favorise l'identification des personnes enquêtées. Un cas qui pousse cette exigence à sa limite est le livre de Stéphane Beaud et Younès Amrani [2005]. Il restitue les échanges de courriers électroniques entre l'enquêteur et l'enquêté, mettant ainsi à nu la construction progressive de leur relation. Le sociologue est très présent dans cette relation, mais discret dans son analyse, ce qui justifie la présence des deux auteurs en couverture même si le nom de l'auteur-enquêté a été anonymisé, à la différence de celui de l'auteur-enquêteur.

Enfin, en ce qui concerne les problèmes de confidentialité, l'approche multi-intégrative pose là aussi davantage de difficultés au chercheur dans la mesure où elle incite à recueillir, autour d'un même cas individuel, un maximum d'informations et de points de vue qui sont confrontés dans l'analyse. En lisant le compte rendu d'enquête, les personnes dont il est question ont donc accès à ce que d'autres, qu'ils connaissent, pensent et disent. Dans une approche combinatoire en revanche, entretiens et observations s'imbriquent peu, ce qui permet de se préserver d'une partie des problèmes de confidentialité. Ainsi Isabelle Baszanger [1995], dans son étude sur la douleur, a réalisé des observations de consultations et des entretiens avec des patients, en veillant à maintenir une certaine séparation entre les deux milieux d'enquête : entretiens et observations sont faits dans le cadre du même hôpital, mais pas auprès des mêmes personnes.

Sélection des cas, empathie et dénonciation

Les difficultés de confidentialité propres à l'approche « multi-intégrative » sont poussées à l'extrême par les chercheurs qui choisissent d'approfondir la singularité de cas « limites », considérés comme profondément révélateurs car on y voit à l'œuvre, de façon exacerbée, des logiques qui restent, dans la plupart des cas, invisibles. Pour son analyse des trois dimensions de la parenté (biologique, juridique, quotidienne), Florence Weber [2005] utilise un cas particulièrement éclairant, celui de Bérénice, puisque ces trois dimensions s'y trouvent séparées, incarnées par trois « pères » différents. Une telle configuration est évidemment rare. Si l'on veut de surcroît caractériser socialement les membres de la famille de façon assez précise, anonymat et confidentialité deviennent difficiles à préserver. Il est cependant possible de maîtriser cette difficulté

en assumant la relation d'enquête particulière que crée une telle démarche. Dans le cas de Bérénice, l'impossibilité de garantir une véritable confidentialité n'a que peu de conséquences dans la mesure où la situation est connue de tous les protagonistes et où l'analyse ne porte pas sur des conflits d'interprétation. Les modalités d'anonymisation peuvent se négocier avec un ou deux « alliés » – c'est-à-dire à des enquêtés avec qui on a établi une relation privilégiée [Müller, 2006] – à qui l'auteur fera éventuellement lire les premières versions du texte sans risquer de dévoiler des informations. En effet, la recherche de tels cas exceptionnels, affranchie de toute prétention à la représentativité, invite à sélectionner des personnes attirées par la démarche ethnographique et prêtes à s'investir dans l'enquête, qu'ils peuvent voir comme un moyen de témoigner de leur expérience singulière.

Dans le cadre de nos propres enquêtes sur des familles prenant en charge des personnes dépendantes, nous essayons de réunir une certaine diversité de cas en sollicitant aussi des personnes qui ne sont pas d'emblée attirées par le projet d'enquête : si elles acceptent d'y participer, c'est souvent à condition que cela leur prenne peu de temps. Au moment de l'écriture, le rapport de force enquêteur/enquêté semble nettement plus déséquilibré que dans le cas précédent : l'enjeu de l'anonymisation est avant tout de protéger l'enquêté qui n'est pas allé susciter l'investigation, mais l'a acceptée pour des raisons diverses. Et c'est d'autant plus délicat que nous mettons au centre de nos analyses des divergences de points de vue et tentons de rendre compte d'une façon équilibrée des différents points de vue.

La comparaison des deux derniers travaux évoqués montre que les problèmes de confidentialité dépendent, au-delà des grandes postures théoriques, de fines différences qui se jouent dans la combinaison d'une approche méthodologique, d'un terrain et d'un objet. Elle met également en évidence l'importance, en matière de confidentialité, du statut accordé aux différents points de vue et de la place donnée à d'éventuels alliés de l'enquête. Cela nous amène à aborder la question de l'engagement du chercheur auprès de ses enquêtés et de son objet d'étude : quand la recherche procède en partie d'une empathie du chercheur avec son objet et constitue un moyen de soutenir une cause en mettant en valeur le point de vue de certains acteurs, qui seront d'autant plus facilement des alliés, les enjeux de confidentialité sont largement réduits. En revanche, lorsque des conflits intérieurs au groupe étudié sont en jeu et que le chercheur refuse de prendre parti, voire lorsque l'antipathie l'emporte sur l'empathie (comme dans le cas décrit dans cet ouvrage par Martina Avanza), la confidentialité devient à la fois cruciale et difficile à respecter.

Cette question de l'antipathie soulève plus largement le problème de l'attitude du chercheur, plus ou moins « critique », par rapport à son objet. À propos de son enquête sur le Conseil d'État, Bruno Latour [2002, p. 8] explique que, bien qu'il s'agisse d'une institution particulièrement difficile à anonymiser et attachée au respect de ses « secrets », son travail a soulevé peu de difficultés d'anonymisation : « La première solution consiste, tout simplement, à ne pas trahir de secrets en ne révélant rien qui soit déplaisant ou dévalorisant pour l'institution. Comme je n'appartiens pas à ces écoles de sociologie critique qui ne se croient savantes qu'en pratiquant la dénonciation et qui ne se croient juste que lorsqu'elles laissent dans leur sillage des ruines fumantes et des secrets éventés, je n'ai pas eu de peine à faire l'apologie du Conseil d'État, au risque d'être accusé de sympathie exagérée. »

Une telle posture nous semble difficilement généralisable : poser comme condition préalable à la recherche qu'on ne critiquera pas l'institution ou l'objet que l'on a choisi d'étudier impose une restriction extrêmement sévère à la liberté d'analyse, ou de sélection des objets de recherche. Cependant, cet exemple montre bien que les questions d'anonymisation se posent avec une acuité différente selon que l'on s'autorise ou non à être critique, à dévoiler des secrets, à dénoncer certaines pratiques ou certains fonctionnements des institutions.

Cette première investigation du côté des liens entre choix scientifiques et enjeux d'anonymat et de confidentialité nous laisse avec davantage de questions que de réponses. Confrontés à un objet particulièrement difficile à analyser sans risquer de provoquer des conflits familiaux, mais convaincus qu'une approche ethnographique multi-intégrative vaut la peine d'être mise en œuvre, nous nous sommes heurtés au manque de réflexion collective en sciences sociales sur ces questions. Nous proposons donc ici de nourrir cette réflexion en revenant sur les grands enjeux de l'anonymat et de la confidentialité, avant de nous pencher plus précisément sur notre principal problème, la garantie de confidentialité.

ANONYMAT ET CONFIDENTIALITÉ DANS LA CONSTRUCTION DE LA RELATION D'ENQUÊTE

Selon les choix théoriques qui sont faits, les questions d'anonymat et de confidentialité ne se posent donc pas de la même manière et avec la même acuité. En ethnographie, des difficultés particulièrement fortes attendent le chercheur désireux de respecter ces principes. Mais quels sont les enjeux qui se tiennent derrière le « respect de ces principes » ?

Comme souvent lorsque l'on parle d'anonymat, les expressions les plus couramment utilisées renvoient au champ lexical de la déontologie : il s'agit de protéger les personnes, les respecter, ne pas enfreindre des règles éthiques qui transcenderaient toutes les situations et s'imposeraient aux scientifiques comme à n'importe qui. Un tel registre rend mal compte du travail ethnographique, pour lequel la gestion de l'anonymat et de la confidentialité ne se résume ni à une procédure a priori, ni à une opération de dernière minute visant à respecter des exigences éthiques, mais s'intègre de multiples façons aux relations sociales qui se nouent et se développent lors de l'enquête, depuis son commencement jusqu'à ses retombées.

Anonymat et confidentialité tout au long de l'enquête

C'est d'abord en expliquant ses objectifs et ses méthodes que le chercheur se fait une place auprès de ceux qu'il étudie et les fait éventuellement parler (sauf dans certains cas d'observation participante où l'enquête peut commencer sans être forcément explicitée [Fournier, 2001]). Ceux-ci peuvent se représenter leur rôle dans l'enquête de différentes manières, selon qu'ils considèrent par exemple qu'ils apportent plutôt un témoignage, un point de vue, des confidences ou encore des revendications. Les garanties d'anonymat et de confidentialité viennent s'intégrer à un pacte plus ou moins explicite à partir duquel s'élabore une relation, qui a d'autant plus de chances d'être fructueuse en termes scientifiques qu'une confiance s'instaure entre enquêteur et enquêté ; aussi est-il essentiel non seulement de garantir l'anonymat et la confidentialité, mais aussi de clarifier autant que faire se peut ce qu'ils signifient.

La négociation de l'enquête elle-même est donc déterminante, mais il serait illusoire de croire qu'il est possible de clarifier totalement la relation d'enquête à l'avance. Le pacte passé avec les personnes rencontrées est forcément incomplet et déséquilibré [Fournier, 2006]. Certes, les personnes que rencontre le chercheur sont loin d'être entièrement démunies sous son regard et contrôlent ce qu'elles consentent à livrer d'elles-mêmes. Mais il est difficile, voire impossible, de savoir ce sur quoi porte le regard du chercheur, pour la simple raison qu'il ne le sait pas forcément lui-même au début de l'enquête. Il ne sait alors pas non plus comment vont évoluer ses relations avec les personnes qu'il rencontre. Lorsque celles-ci deviennent par exemple des relations d'amitié, le pacte d'enquête perd de son sens en même temps que la frontière entre temps de l'enquête et temps de la sociabilité se brouille. C'est ce que montre notamment Marylin Silverman [2003, p. 122], qui

souligne la difficulté à séparer, en cas de présence longue sur le terrain, le professionnel du personnel et parle de « choix moraux de tous les jours sur le terrain ».

Cette dernière expression souligne bien que les questions d'anonymat et de confidentialité ne se règlent pas de façon ponctuelle, mais que le chercheur y est perpétuellement confronté. Ainsi, lors de nos monographies de familles, notre gestion de la circulation de l'information peut avoir une influence déterminante sur l'attitude des enquêtés. S'ils se rendent compte que nous ne respectons pas la confidentialité des propos que d'autres nous ont tenus, ils ne seront pas enclins à nous livrer à leur tour des confidences. Le comportement du chercheur par rapport à ces questions d'anonymat et de confidentialité participe donc à la construction de la relation d'enquête, qui est elle-même le fondement de la qualité scientifique des résultats produits. De même, une fois l'enquête terminée, au-delà des formes de restitution du matériau, la façon dont un chercheur gère ces questions contribue à façonner sa réputation, et plus largement celle de sa discipline, et facilite ou complique des travaux ultérieurs, menés par lui ou par d'autres. Palys et Lowman [2002] nous offrent un exemple extrême des enjeux qui se cristallisent après l'enquête lorsqu'ils étudient le cas des chercheurs appelés à témoigner dans des affaires criminelles, à dévoiler l'identité de leurs enquêtés et à fournir à la justice des renseignements recueillis en cours d'enquête.

La recherche de solutions à ces questions déontologiques peut conduire à des interrogations scientifiques pertinentes. En particulier quand il s'agit de questions personnelles, voire intimes, le chercheur a ainsi toujours intérêt à se demander si les éléments qu'il livre ont bien une utilité scientifique et non une fonction purement illustrative ou « d'effet de réel » [Dodier, 1994]. Bien souvent, traquer les « effets de réel » permet de resserrer l'analyse sur l'essentiel et d'acérer son raisonnement sociologique [Weber, 2008].

Il reste bien sûr beaucoup de cas où des éléments essentiels à l'analyse sont trop identifiants pour les personnes concernées. Un dilemme courant au moment de l'écriture est le suivant : il serait éclairant de pouvoir exposer un cas dans toute sa complexité, mais cela rendrait inopérants les procédés simples d'anonymisation. On peut alors modifier certaines des caractéristiques des enquêtés pour les rendre moins identifiables : âge, profession, lieu de vie, etc. Cette solution n'est pas sans remettre en question la rigueur de l'analyse, mais est selon Olivier Schwartz [2002, p. 56] acceptable à condition de chercher des « équivalents symboliques », par exemple en remplaçant une ville par une autre de même taille, une profession par une autre renvoyant à une appartenance sociale similaire. Ici encore, la recherche de ces équivalents

appelle une réflexion sociologique à part entière, qu'elle soit menée par soi seul ou appuyée par d'autres travaux.

*Anonymiser l'inanonymisable :
le cas des personnes et des institutions publiques*

Cependant, cette technique n'est pas généralisable à toutes les enquêtes ethnographiques, en particulier à celles qui concernent des personnes jouissant d'une certaine notoriété, les « personnes publiques » (un élu local, un dirigeant d'entreprise ou d'association, un artiste reconnu). Une grande partie des lecteurs potentiels les connaissent et ne se laisseront pas abuser par de petites modifications [Pinçon et Pinçon-Charlot, 1997, p. 122-125]. D'un autre côté, gommer les caractéristiques les plus marquantes, celles qui permettent de les identifier, enlève en général une grande part, voire la totalité de l'intérêt qu'il y a à les inclure dans l'enquête.

Il en va d'ailleurs sur ce point des personnes comme des institutions. L'étude d'Aude Béliard [2004] sur la Fondation du patrimoine visait notamment à mettre en évidence les conceptions contrastées des principaux membres de la délégation francilienne de cette fondation au sujet du type de patrimoine méritant d'être protégé. Pour comprendre le travail qu'effectuaient ces personnes, il fallait donner trop de détails sur le fonctionnement de l'institution pour qu'elle puisse encore être anonymisée. Néanmoins, une levée complète de l'anonymat risquait de mettre dans une situation délicate les délégués départementaux qui s'étaient exprimés sur des sujets controversés au sein de l'association. Finalement, Aude Béliard a décidé de ne pas anonymiser la Fondation du Patrimoine, mais d'anonymiser les délégués en modifiant certaines de leurs caractéristiques et en veillant à ne pas donner trop d'éléments sur les départements dont ils s'occupaient. Par ailleurs, elle a fait relire à certains d'entre eux les passages qui les concernaient pour vérifier qu'ils ne s'y sentaient pas trop « découverts ».

Cet exemple rappelle que les pratiques d'anonymisation choisies dépendent très fortement de la manière dont l'enquête a été négociée. La négociation peut être le moment de déterminer s'il vaut mieux ne pas promettre une véritable anonymisation car une telle promesse serait par la suite impossible à tenir (le risque étant alors de ne recueillir que des propos « censurés » et de se rapprocher d'une enquête de type journalistique) ou si l'on peut au contraire garantir un certain degré d'anonymat.

Les procédures d'anonymisation dépendent donc conjointement du type d'analyse que l'on souhaite mener et du statut, plus ou moins reconnaissable, de l'objet ou des personnes sur lesquelles l'enquêteur travaille.

Anonymiser un anonyme ou une célébrité ne pose pas les mêmes enjeux ; mais anonymiser une célébrité qui parle de sa vie privée ou de sa vie publique non plus : c'est le croisement entre le sujet abordé et les caractéristiques de la personne (ou de l'institution) enquêtée qui fait pencher les négociations d'enquête dans un sens ou dans un autre.

Faut-il toujours anonymiser ?

Il y a des cas où l'anonymat et la confidentialité sont recherchés, du fait d'une situation sociale particulière, par exemple lors d'enquêtes sur des activités illégales (anonymat indispensable) [Pagnamenta et Racine, 2004] ou sur des conflits de famille (confidentialité indispensable) [Trépiéd, 2003]. Mais il en est d'autres où une recherche de reconnaissance sociale, ou de notoriété, pousse au contraire les personnes enquêtées à préférer parler en leur nom. Le fait d'apparaître nommément dans une recherche scientifique peut constituer un capital symbolique, comme dans les services hospitaliers [Darmon, 2005]. L'enquête peut aussi être un moyen pour les personnes rencontrées d'accéder à une forme de reconnaissance. L'enquête de Claudia Girola sur les SDF [Girola, 1996], ou celle de Didier Fassin sur le sida en Afrique du Sud [Fassin, 2006, p. 50-63] en fournissent de bons exemples : les deux auteurs choisissent de ne pas anonymiser certains de leurs enquêtés, suivant en cela leur souhait de laisser un témoignage personnel et/ou politique, une affirmation de leur existence, à travers une publication scientifique.

L'enjeu de considérer ses enquêtés et de les présenter dans la restitution de son travail comme des personnes à part entière a fait l'objet d'une exposition prolongeant une enquête ethnographique franco-brésilienne, ayant pour titre « Nous sommes devenus des personnes³ ». L'enquête avait analysé le mouvement d'occupation de terres dans le Nordeste brésilien en 1997 et donné la parole aux occupants [De L'Estoile et Sigaud, 2001] en montrant notamment comment ils parvenaient à se reconstruire une dignité, bref à (re) devenir des personnes. Le cas d'une exposition photographique, ou plus largement celui de l'usage de photographies à l'appui d'une enquête ethnographique, pose bien sûr problème au regard de l'exigence d'anonymat. Si cette dernière a pu être laissée de côté dans l'enquête sur le Nordeste, c'est qu'il s'agissait de prendre au sérieux les revendications d'anonymes à

3. « Nous sommes devenus des personnes. Nouveaux visages du Nordeste brésilien », organisée par l'École normale supérieure de Paris et l'École nationale supérieure des arts décoratifs, 22/05-13/07/03, <http://www.diffusion.ens.fr/bresil/>.

accéder à la dignité de personnes humaines. En ne les anonymisant pas, les auteurs font le choix de refaire, par l'écriture et l'exposition des résultats, le geste même des enquêtés.

Sans aller jusqu'à l'absence d'anonymat, un moyen employé par certains chercheurs pour diminuer la violence des formes d'anonymisation, qui peut comporter des formes de dépersonnalisation, est de soumettre aux personnes concernées un texte en préparation. La prise en compte d'un point de vue interne à l'enquête peut ainsi faire apparaître des enjeux d'écriture et d'anonymisation auxquels on ne pense pas *a priori*, même s'il ne s'agit pas d'accéder à toutes les exigences des enquêtés, qui peuvent aller contre l'objectivation sociologique [Weber, 2008] et entraver le dévoilement des rapports de domination [Bourdieu, 2002].

Cependant, cette méthode ne peut être mise en œuvre dans les cas où le problème central se pose en termes de confidentialité plus que d'anonymat : lorsqu'un texte confronte les points de vue de personnes qui se connaissent sans savoir forcément ce que les autres pensent de telle situation, il devient impossible de faire lire à qui que ce soit une version préliminaire, car cela reviendrait déjà à faire circuler une information qui n'y a pas vocation. Ces problèmes spécifiques, auxquels nous sommes directement confrontés sur nos terrains, appellent d'autres solutions et relancent la réflexion sur la particularité des problèmes liés au respect de la confidentialité.

RETOUR SUR LA CONFIDENTIALITÉ

Nous avons jusqu'ici traité ensemble des problèmes d'anonymat et de confidentialité. Les seconds ne sont cependant pas une simple amplification des premiers : la confidentialité ajoute des problèmes différents de ceux liés à l'anonymat, au point que les différents enjeux peuvent entrer en conflit. Dans la rédaction de l'histoire de Magda A., [Fassin, Le Marcis et Lethata, 2008], qui revendique de témoigner en son nom, les chercheurs font intervenir des enjeux de confidentialité qu'elle n'avait pas envisagés au premier abord. Ils jugent qu'elle livre des détails trop précis et trop intimes, qui concernent aussi d'autres personnes impliquées dans l'histoire, au point que cela pourrait se révéler dangereux pour elle. Ils la convainquent donc de garder l'anonymat.

Ainsi, dans l'entremêlement entre enjeux d'anonymat et de confidentialité, le poids donné à l'un et à l'autre dépend de la relation d'enquête, de la façon dont le chercheur construit l'objet et des enjeux sociaux soulevés par l'évocation du cas. Lorsque la confidentialité

prend le pas sur les problèmes d'anonymat, son respect impose des solutions moins évidentes et plus difficiles à mettre en œuvre.

Les familles, des terrains particulièrement sensibles

L'ethnographie de la parenté peut être considérée comme une démarche « sensible » du point de vue de la confidentialité. L'enquêteur a affaire à des milieux d'interconnaissance rapprochée. Les personnes enquêtées ne se connaissent pas seulement « de nom » ou « de vue » mais par une expérience souvent quotidienne. Chaque enquêté connaît tous les autres, directement mais aussi par le biais de multiples médiations. Sans même parler de « secrets », certains épisodes de la vie de la famille sont connus de tous, mais non dits, et l'intervention du chercheur risque de perturber le fonctionnement familial en les faisant passer du statut de connaissance « commune » à celui de connaissance « publique », officielle. Par ailleurs, les cas de très forte hétérogénéité de points de vue, voire de conflits, sont d'autant plus délicats qu'il s'agit souvent de conflits latents, accompagnés d'un souci de préserver les apparences d'une bonne entente.

En outre, les personnes d'un même groupe de parenté entretiennent des relations de très longue durée, pérennisées par la présence de liens familiaux. Si l'intervention de l'enquêteur devait avoir des conséquences, elles en seraient d'autant plus lourdes. Mais surtout, il n'est guère possible d'attendre, pour une éventuelle publication, que les questions brûlantes remuées par l'enquête soient refroidies. Cette dimension distingue les enquêtes au sein des familles d'autres travaux ethnographiques, portant sur des affaires pourtant délicates. Ainsi, lorsque l'enquêteur intervient au moment d'une affaire criminelle [Plemmons, 1996] et a des contacts avec les différentes parties (juges, psychiatres, accusés), les enjeux de circulation de l'information sont très forts, allant jusqu'au risque de peser sur le verdict rendu. Mais une fois le jugement rendu, certaines choses peuvent être dites. En famille, aucun verdict n'est définitif et il serait vain d'attendre que les enjeux sociaux s'atténuent ou se dénouent.

Divergences d'interprétation et circulation des informations

Le choix de travailler sur des familles se conjugue dans le cas de nos enquêtes avec les thèmes abordés et la façon dont nous construisons nos objets. Nous mettons au centre de nos problématiques la question des « théories diagnostiques », c'est-à-dire les différentes définitions des troubles qu'élaborent les membres de l'entourage de la personne

dépendante. Nous cherchons à rencontrer dans chaque famille le maximum de personnes, pour faire émerger leurs définitions respectives des troubles. Les divergences de points de vue, qui sont à la fois fréquentes et centrales pour notre propos, sont délicates à relater précisément. Ainsi, dans une famille prenant en charge une enfant handicapée mentale dont les parents se sont séparés peu après sa naissance, les interprétations concernant l'origine du handicap (médicalement indéterminé) se partagent *grosso modo* entre les tenants d'une origine psychologique liée à la séparation des parents (autour de la mère qui a mal vécu cette séparation dont elle reporte l'entière responsabilité sur son ancien compagnon) et les tenants d'une origine génétique (autour du père qui se garde pour sa part d'émettre un jugement précis sur la question). Ces interprétations, qui sont à relier aux caractéristiques et positions de chacun, mais aussi aux modalités de prise en charge défendues par les uns et les autres, n'ont jamais été clairement explicitées et l'exposition des résultats de l'enquête risque donc d'avoir des répercussions importantes sur les relations, déjà assez conflictuelles, dans cette famille [Eideliman, 2006].

Cet intérêt pour les divergences d'interprétations s'accompagne d'une attention particulière à la circulation des informations à l'intérieur des familles. Dans l'un des cas de l'enquête d'Aude Béliard auprès d'un service hospitalier de « consultation mémoire », établissant des diagnostics de maladies de type Alzheimer, la patiente, une dame âgée, était venue consulter accompagnée par sa fille, à qui l'équipe médicale a annoncé que les troubles de sa mère pourraient correspondre au début d'une maladie d'Alzheimer. L'entretien mené auprès de la fille révèle qu'elle n'avait pas recherché ce diagnostic et qu'il l'angoisse particulièrement, dans la mesure où elle lui associe des conséquences inacceptables : elle ne souhaite pas passer davantage de temps à aider sa mère et se refuse à payer pour une éventuelle entrée en maison de retraite. La poursuite de l'enquête dans la famille permet de repérer les personnes à qui elle a parlé du diagnostic médical et ainsi de mettre au jour les règles qui régissent la divulgation de l'information : elle met au courant uniquement les personnes qui sont selon elle légitimes pour participer à la décision (ses deux sœurs), et contrôle particulièrement l'information auprès des personnes qui ont pour sa mère des projets divergents des siens (sa tante, qui plaide clairement pour un placement en maison de retraite et sa fille, qui trouve sa mère trop dure avec sa grand-mère et estime que quelqu'un devrait l'héberger et s'occuper d'elle à domicile). Dans un tel cas, l'exposition des résultats doit éviter que soient révélés des aspects du diagnostic médical inconnus par certains, mais également les non dits des uns et des autres.

De façon générale, les recherches qui portent sur la circulation des informations sont souvent prises dans des difficultés analogues, qui tiennent au fait que les échanges d'informations sont à la fois objet et moteur de l'enquête, puisque l'enquêteur cherche lui aussi à obtenir des informations. Mais dans certains cas, contrairement à ce qui se passe dans les familles, les exigences de confidentialité peuvent aller à l'encontre du déroulement de l'enquête, notamment lorsque l'on s'intéresse aux rumeurs et aux commérages et que les enquêteurs n'acceptent d'en donner que dans l'attente d'une forme de réciprocité [Silverman, 2003].

CONCLUSION

Dans l'article où elle expose la difficulté d'anonymiser les membres d'une communauté de réfugiés asiatiques, Mary Carol Hopkins [1993] commence par relater, dans ses multiples détails, ce qu'elle présente implicitement comme une scène de son enquête. Celle-ci lui permet d'analyser les problèmes posés par la publication d'un tel matériau et ce n'est qu'à la fin de l'article qu'elle révèle qu'il ne s'agissait pas effectivement d'une observation tirée de son journal de terrain, mais d'un « collage » bricolé à partir de différents cas qu'elle a étudiés. Elle s'interroge sur la validité scientifique d'une telle présentation des matériaux de terrain, qu'elle refuse d'envisager comme une solution. Nos propres expériences d'enquête nous incitent au contraire à prendre au sérieux une telle piste d'anonymisation. La solution que nous retenons est de reconstituer des cas fictifs en mélangeant plusieurs parties de différents cas ou en modifiant la structure, par exemple familiale, d'un cas, de façon à ce qu'une personne qui se reconnaît elle-même ne puisse pas en déduire systématiquement que les autres personnes présentées dans le cas sont ses proches. Une telle opération nécessite plusieurs découplages : d'abord entre l'analyse (qui est menée sur les cas réels) et l'exposition des résultats (qui consiste à mélanger des cas sans modifier les conclusions) ; ensuite entre la communauté des lecteurs (qui n'ont accès qu'aux cas reconstruits) et la communauté scientifique (à la disposition de laquelle il faut tenir un document précisant comment se présentaient les « vrais » cas et comment ils ont été mélangés pour construire les cas exposés dans le texte).

L'efficacité de cette solution de garantie de la confidentialité repose en partie sur le fait qu'elle est annoncée et explicite dans la rédaction du compte rendu d'enquête : plus l'annonce que les cas présentés sont des reconstructions est claire, plus les enquêtés auront des doutes à la

lecture (se demandant si c'est vraiment dans leur famille qu'une personne a tenu tel ou tel propos) et moins ils seront incités à chercher à reconnaître leur propre famille. Des solutions analogues sont déjà adoptées par certains chercheurs, mais il est rare qu'elles soient explicitées. Une réflexion collective sur ces techniques serait pourtant nécessaire, à la fois pour que ceux qui y recourent ne soient pas obligés de s'en excuser [Latour, 2002] et pour que ce malaise des chercheurs avec leurs données cesse d'entraver le développement des archives de l'ethnographie [Müller, 2006].

Certaines ethnographies se révèlent donc nettement plus périlleuses que d'autres, en matière de respect de la confidentialité. Cela ne doit pourtant pas, à notre sens, dissuader de les pratiquer : il y va de choix d'objets, qui sont toujours mêlés à des choix scientifiques ; c'est en somme la façon de traiter certains objets qui est en jeu. Ce qui débouche sur des enjeux d'ordre politique. Comment restituer la parole de ceux qui ne l'ont pas suscitée ? Et pour quoi faire ? Comment rendre compte des divergences de points de vue dans un milieu d'interconnaissance ? Il nous semble qu'il y a un impératif des sciences sociales à ne pas rendre compte uniquement des points de vue avec lesquels le chercheur se trouve en empathie, mais d'aller aussi vers ceux qui lui sont plus étrangers. Ce en quoi elles rejoignent d'ailleurs le mouvement premier de l'anthropologie.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier Didier Fassin, Natacha Gagné, Carolina Kobelinsky, Laure Lacan, Gwénaëlle Mainsant, Camille Salgues et Florence Weber pour leurs suggestions et relectures.

BIBLIOGRAPHIE

- American Ethnologist* (2006), « IRBs, bureaucratic regulation and academic freedom », 33 (4), p. 477-548.
- Association of Social Anthropologists of the UK and Commonwealth* (2003), « Ethical Guidelines for Good Research Practice ».
- BASZANGER I. (1995), *Douleur et médecine, la fin d'un oubli*, Seuil, Paris.
- BEAUD S. (1996), « Les usages sociaux de l'entretien. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », *Politix*, 35, p. 226-257.
- BEAUD S. et AMRANI Y., « *Pays de malheur !* » *Un jeune de cité écrit à un sociologue*, La Découverte, Paris.
- BÉLIARD A. (2004), « L'émergence d'une institution de mise en valeur du patrimoine : la Fondation du Patrimoine en Île-de-France », mémoire principal du DEA de sciences sociales (ENS/EHESS), sous la direction de Susanna Magri.
- BOURDIEU P. (2002), « Une science qui dérange », *Questions de sociologie*, Minuit, Paris, p. 19-36.

- CARADEC V. (2004), *Vieillir après la retraite. Approche sociologique du vieillissement*, PUF, Paris.
- COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTÉS (1984), *5^e rapport d'activité*, La Documentation française, Paris.
- DARMON M. (2005), « Le Psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 58, p. 98-112.
- DODIER N. (1994), « Ragin Charles, Becker Howard, *What is a Case ? Exploring the Foundations of Social Inquiry* », *Revue française de sociologie*, 35, p. 125-128.
- DODIER N. et BASZANGER I. (1997), « Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique », *Revue française de sociologie*, 38, p. 37-66.
- EIDELIMAN J.-S. (2006), « Asistencia y cuidados cotidianos de los niños discapacitados mentales. Diagnósticos profanos y grupos domésticos », *Política y Sociedad*, 43 (3), Facultad de Ciencias Políticas y Sociología, Madrid, p. 11-28.
- FASSIN D. (2006), *Quand les corps se souviennent. Expériences et politiques du sida en Afrique du Sud*, La Découverte, Paris.
- FASSIN D., LE MARCIS F. et LETHATA T. (2008), « Life and times of Magda A. Telling a story of violence in South Africa », *Current Anthropology*, 49 (2), à paraître.
- FOURNIER P. (2001), « Attention dangers ! Enquête sur le travail dans le nucléaire », *Ethnologie française*, 1, p. 69-80.
- , (2006), « Le sexe et l'âge de l'ethnologue : éclairants pour l'enquêté, contraignants pour l'enquêteur. », *ethnographiques.org*, n° 11, <http://www.ethnographiques.org/2006/Fournier.html>
- GIROLA C. (1996), « Rencontrer des personnes sans abri. Une anthropologie réflexive », *Politix*, 34, Paris, p. 87-98.
- HOPKINS M. (1993), « Is anonymity possible ? Writing about refugees in the United States », in BRETTELL C. (dir.), *When they Read What We Write : the Politics of Ethnography*, Bergin & Garvey, Westport, p. 121-129.
- JOURNAL DES ANTHROPOLOGUES* (1993), « Éthique professionnelle et expériences de terrain », 50-51.
- L'ESTOILE B. (de) et SIGAUD L. (dir.) (2001), *Cahiers du Brésil Contemporain*, « Occupations de terre et transformations sociales : Pernambuco, septembre 1997 », 43/44, EHESS, Paris.
- LAMBERTERIE I. (de), LUCAS H.-J. (dir.) (2001), *Informatique, libertés et recherche médicale*, CNRS Éditions, Paris.
- LATOUR B. (2002), *La Fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'État*, La Découverte, Paris.
- MÜLLER B. (2006), « Archives orales et entretiens ethnographiques. Un débat entre Florence Descamps et Florence Weber, animé par Bertrand Müller », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 62, p. 93-109.
- PADIEU R. (1991), « La déontologie des statisticiens », *Sociétés contemporaines*, 7, p. 35-55.
- PAGNAMENTA V. et RACINE A. (2004), « Graffer la ville, ou l'itinéraire filmé d'une "simple manie" », *ethnographiques.org*, 5: <http://www.ethnographiques.org/2004/Pagnamenta, Racine. html>
- PALYS T. et LOWMAN J. (2002), « Anticipating law : research methods, ethics and the law of privilege », *Sociological Methodology*, 32, American Sociological Association, Washington, p. 1-17.

- PINÇON M. et PINÇON-CHARLOT M. (2002), *Voyage en grande bourgeoisie*, PUF, Paris.
- PLEMMONS D. (1996), « Privacy and Betrayal », *City & Society*, 8 (1), p. 148-154.
- RAGIN C. et BECKER H. (1992), *What is a Case ? Exploring the Foundations of Social Inquiry*, Cambridge University Press, Cambridge.
- SCHWARTZ O. (2002), *Le Monde privé des ouvriers*, PUF, Paris.
- SILVERMAN M. (2003), « Everyday Ethics », in PAT CAPLAN (dir.), *The Ethics of Anthropology. Debates and Dilemmas*, Routledge, Londres et New-York.
- TRÉPIED B. (2003), « Rupture sociale et aide familiale », in WEBER F., GOJARD S. et GRAMAIN A. (dir.), *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, La Découverte, Paris, p. 68-97.
- WEBER F. (1997), « Relation anonyme et formulaire d'enquête », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 29, p. 118-120.
- , (2001), « Settings, Interactions and Things : a Plea for Multi-Integrative Ethnography », *Ethnography*, 2, p. 475-499.
- , (2005), « Bérénice aux trois pères », *Le Sang, le nom, le quotidien. Une sociologie de la parenté pratique*, Aux Lieux d'être, La Courneuve, p. 29-61.
- , (2008), « Publier des cas ethnographiques : analyse sociologique, réputation et image de soi des enquêtés », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 70, p. 140-146.